



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Courriers pour les Commerçants

Nos réf. : CAB19 I42308

Le Conseil régional, le 07 avril 2020

Madame, Monsieur,

Dans cette période, vous êtes particulièrement exposés, à la fois sur le plan sanitaire à travers les clients qui viennent vous voir, mais aussi bien sûr sur le plan économique avec l'impact lourd pour votre activité lié au confinement.

J'ai bien conscience des difficultés pour vous et nous avons voulu mettre en place un plan de soutien pour vous venir en aide.

D'abord, un certain nombre d'entre vous, qui avaient pu rester ouverts, ont pris, ou ont prévu de prendre, des mesures de protection dans leur magasin avec des vitres en plexiglas. Pour vous aider, **la Région s'engage ainsi à vous verser une aide allant jusqu'à 500 euros pour les équipements de vos comptoirs de vente** (notamment vitres en plexiglas, mais pas seulement). Le dispositif est simple et nous prenons en charge de façon rétroactive tous les frais que vous auriez engagés sur le mois de mars.

Par ailleurs, face à l'urgence économique, **nous avons adopté un plan inédit de plus de 600M€ pour soutenir et relancer l'ensemble de l'économie de notre Région**. L'urgence première est de pouvoir répondre concrètement à vos besoins de trésorerie.

Nous avons décidé la mise en place du **Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes** » avec Bpifrance et le réseau des établissements bancaires : un prêt à taux zéro **d'un montant de 20 K€ à 50 K€ sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans**. La garantie sera apportée par Bpifrance, la Région et le réseau bancaire ; le prêt est distribué par les réseaux bancaires de proximité.

Par ailleurs, nous avons décidé de doubler le **« prêt région Auvergne-Rhône-Alpes artisans commerçants » avec la Banque Populaire et les Chambres des métiers et de l'artisanat, en y intégrant les CCI et les commerçants** : un prêt à taux zéro pour un montant **entre 3 000 € et 20 000 €** sur 5 ans, dont 1 an de différé.

Enfin, nous avons un outil que vous pouvez utiliser en cas d'investissement dans vos boutiques qui permet de bénéficier d'une subvention régionale pouvant se monter à 10 000 € (20 % d'une dépense minimum de 10 000 €) afin de vous aider à financer des investissements (rénovation, acquisition de matériels, etc.). Cette solution est proposée en partenariat avec les structures intercommunales (cofinancement à hauteur de 10 % de la dépense engagée).

Nous devons être ensemble pour trouver des solutions à cette crise. L'ensemble des informations sur ces dispositifs est disponible en appelant le numéro vert mis en place par la Région **0805 38 38 69**. Vous pouvez également vous adresser à votre Chambre de commerce et d'industrie qui pourra vous orienter.

Je sais trop que trop souvent, alors même que vous travaillez dur, les aides ne sont jamais pour vous. J'ai voulu que, dans notre région, nous ayons une approche différente prenant en compte enfin l'économie de proximité, surtout dans cette crise. Bon courage à chacun, protégez-vous bien.

Avec tout mon soutien.



Laurent WAUQUIEZ